BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_472026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 19 mai 2026
À 14H30

Date de la convocation : 12 mai 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 1
Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf mai, à quatorze heures trente, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du Conseil à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le douze mai deux mille vingt-six par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM
Philippe LAURERI – CCVG
Jean-Martin GUISIANO – CAPV
Jean-Pierre ROUX – CCCV
Fernand BRUN – CCCV
Christophe CORTES – CCCV
Philippe KAUPP – CCMPM
Bruno AYCARD – CCVG
Jérémie FABRE – CCVG
Franck CHAUVET – MTPM
Fabrice WERBER – MTPM
Daniel PEROTTO – CCVG
Alexis COLLET – CCVG
Roger ANOT – CCVG (suppléant de Monsieur Bruno Aycard)
Pascal SUMIAN – (DGS CCCV)
Eric MEYNARD – (DGS mairie de Pierrefeu-du-Var et consultant administratif au SMBVG)
Madame Laurence MENICHINI – CASSB

Absents excusés :
Monsieur Jean-Pierre RIZZO – CCMPM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jérémie FABRE

BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_472026-DE

N°47-2026 : INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Conformément à l'arrêté Préfectoral n°106/2020-BCLI portant diverses modifications des statuts du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau ;

Conformément à l'arrêté Préfectoral du 17 novembre 2021 approuvant la transformation du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau (SMBVG) en établissement public territorial de bassin (EPTB) ;

Conformément aux délibérations des E.P.C.I. membres ayant désigné leurs délégués syndicaux ;

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrick MARTINELLI, président sortant, qui déclare les membres du comité syndical ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Je déclare installés :

EN TANT QUE DELEGUES TITULAIRES :
- Monsieur Jean-Martin Guisiano
- Madame Laurence Menichini
- Monsieur Christophe Cortes
- Monsieur Fernand Brun
- Monsieur Jean-Pierre Roux
- Monsieur Jean-Pierre Rizzo
- Monsieur Philippe Kaupp
- Monsieur Patrick Martinelli
- Monsieur Bruno Aycard
- Monsieur Alexis Collet
- Monsieur Philippe Laureri
- Monsieur Jérémie Fabre
- Monsieur Daniel Perotto
- Monsieur Franck Chauvet
- Monsieur Fabrice Werber

EN TANT QUE DELEGUES SUPPLEANTS :
- Monsieur Jérôme Tesson
- Monsieur Jean-Yves Dolisi
- Madame Florence Ramone
- Monsieur Patrick Rossi
- Monsieur Didier Fossé
- Madame Christine Amrane
- Monsieur Bernard Mouttet
- Monsieur Jean-Bernard Kiston
- Monsieur Roger Anot
- Monsieur Romain Grillot
- Monsieur Thierry Dupont
- Monsieur Albert Dufils

BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_472026-DE

- Monsieur Stéphane Henche
- Monsieur Grégory Audibert
- Monsieur Christian Simon

Conformément aux dispositions de l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire.

Le Comité Syndical choisit pour secrétaire : Monsieur Jérémie FABRE

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 20 voix

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
Patrick MARTINELLI

Syndicat Mixte Bassin Versant du Gapeau
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(VAR)